



**Conseil Municipal du 10 Février 2025
DELIBERATION N° 2025 – 12**

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 10 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : vendredi 31 janvier 2025

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIERI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur DE CASO Alexandre, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame RESSEGUIER Sarita à Madame MITIDIERI Elisabeth

Madame VALENZUELA Hélène à Madame ROIG Colette

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur CLAVAGUERA Marcel

Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

MISSION KENYA : PROJET EAU SOURCE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT EN PAYS LUO
PRISE EN CHARGE DES FRAIS POUR LA MISSION
SE DEROULANT DU 14 FEVRIER AU 02 MARS 2025

Le Maire rappelle que par délibération n°2022-059 du 10 octobre 2022 la commune s'est engagée dans le projet de coopération décentralisée dont la finalité est de permettre l'accès à l'eau consommable en pays Luo et plus précisément à Rusinga Island qui est une île située dans le comté d'Homa Bay et le sous-comté de Suba North.

Le Maire rappelle la délibération 2025-08 portant sur le même sujet. Cependant le départ a été avancé d'une journée, ainsi la mission se rendra au Kenya du 14 février au 02 mars 2025.

Cette mission nécessitera la participation de Monsieur Pierre Saly, Monsieur Jean-Philippe Talon pour l'inspection et la vérification du bon fonctionnement des équipements qui ont été réceptionnés en novembre 2024.

Cette mission inclut également le projet échanges et chantiers solidaires pour les jeunes d'Alénia. Participeront à ce projet Monsieur Otmane Tarik animateur de la commune ainsi que les enfants suivants :

- | | |
|---------------------|-------------------------|
| - Otmane Lyna | - Gomis Victor |
| - Perez Bise Maelys | - Mitidieri Dupin Marco |
| - Vallin Maelys | - Otmane Naël |

Le Maire précise que les frais seront pris en charge par la régie d'avances Mission au Kenya.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE la prise en charge des frais d'avions et des frais sur place pour Messieurs Pierre Saly, Jean-Philippe Talon, ainsi que pour Monsieur Otmane Tarik, Otmane Lyna, Perez Bise Maelys, Vallin Maelys, Gomis Victor, Mitidieri Marco, Otmane Naël qui participeront à la mission Kenya « Projet eau source de vie et de développement en pays Luo » du 14 février au 02 mars 2025.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

VOTE : 21 **POUR :** 21 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 12 février 2025
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique [telerecours citoyen](http://telerecours.citoyen) accessible par le site internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

